



Bordeaux, le 07 septembre 2026

RETOUR EN VIGILANCE JAUNE RISQUE FEUX DE FORET

Dans le cadre défini par le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies du 7 juillet 2023, la préfète de la Gironde a décidé que, à compter du **mardi 08 septembre 2026 00h00**, la vigilance revient au niveau moyen (jaune /niveau 2 sur une échelle de 5).

Par conséquent, dans les espaces exposés des communes à dominante forestière, les mesures de restriction liées à l'emploi de moteurs thermiques et électriques, de sources d'ignition, aux manifestations sportives, de loisirs et culturelles, et à la présence humaine libre sont levées.

Toutefois, à l'intérieur des secteurs impactés par les incendies, la présence humaine libre ou encadrée demeure interdite, à l'exception de toute personne ayant un intérêt légitime à y accéder, notamment aux fins d'évaluation et d'exploitation (coupes, débardages, ...) :

- les propriétaires ;
- les gestionnaires forestiers ;
- les entreprises d'exploitations forestières ;
- les transporteurs de bois approvisionnant les usines ;
- les exploitants agricoles ;
- les agents des services publics dans l'exercice de leurs missions ;
- et toute personne qualifiée en charge d'une mission d'intérêt général.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il est interdit :

- **sur tout le territoire :**
 - d'utiliser des outils de débroussaillage thermique type chalumeau,
 - de brûler des déchets verts,
 - d'utiliser des lanternes volantes.
- **à l'intérieur des bois, forêt et landes des communes à dominante forestière et ce, jusqu'à une distance de 200 m :**
 - d'utiliser du feu,
 - de fumer,
 - de jeter tout débris incandescent.

Ces interdictions doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

Des informations sur le niveau de vigilance et les mesures applicables sont disponibles sur le répondeur de la préfecture de la Gironde au 05.56.90.65.98 (ces informations sont actualisées quotidiennement), sur le site internet de la préfecture et sur le site de l'Association Régionale de Défense des Forêts Contre les Incendies (ARDFCI).

La préfète,
Pour la Préfète,
Le Sous-Préfet/directeur de cabinet,

Grégory LECRU